

## Le MOC dénonce l'attitude d'Israël à l'égard de manifestants pacifistes

*Communiqué de presse*

Ce 8 juillet 2011, des centaines de citoyens, venant principalement d'Europe et d'Amérique du Nord, ont tenté de rejoindre la Palestine. Parmi eux se trouvaient de nombreux Belges, dont trois militants « Jeunes CSC ». Ces citoyens voulaient manifester leur solidarité, de manière pacifiste et non violente, avec la population palestinienne à l'occasion de la commémoration de l'avis historique de la Cour Internationale de Justice de La Haye du 9 juillet 2004, condamnant le Mur (« de protection » en termes israéliens, « de séparation et d'apartheid » en termes palestiniens). En dépit de cette décision juridique, le Mur n'a cessé de s'étendre, spoliant toujours plus de terres et séparant de nombreuses familles palestiniennes.

Israël contrôle toutes les frontières avec la Cisjordanie. La plupart des militants ont été empêchés de rejoindre le lieu de rendez-vous de la manifestation, à savoir Bethléem. Certains participants n'ont même pas pu embarquer à Zaventem. Les autorités israéliennes avaient en effet communiqué aux compagnies aériennes une liste de personnes « indésirables » qui ont dès lors été empêchées de prendre leur vol. Les autres ont pour la plupart été emprisonnées dès leur arrivée à Tel-Aviv, et ce, dans deux prisons, celle de Guivon à Ramleh près de Tel-Aviv et celle d'Ela à Beersheva dans le désert du Neguev. A ce jour et selon nos informations, seuls 22 des 45 Belges emprisonnés viennent de rejoindre le sol belge après 48h de détention et les premiers témoignages font état d'au moins un cas de maltraitance avéré. Les autres Belges seront expulsés dans les prochaines heures.

Le MOC condamne le fait qu'un État, qui se prétend démocratique et partenaire privilégié de l'UE, se permette de violer ainsi les droits des citoyens européens de plusieurs États membres: droit à la liberté de circulation, droit à l'expression politique pacifique de leurs opinions, droit à la solidarité et à la défense du droit international.

Le MOC demande aux autorités belges :

- une condamnation ferme et officielle de l'emprisonnement, par les autorités israéliennes, de citoyens belges n'ayant commis aucun délit ;
- de condamner clairement l'impossibilité manifeste pour un citoyen belge de se rendre en Palestine, impossibilité liée au pouvoir arbitraire de la puissance occupante.

Plus généralement, le MOC rappelle sa condamnation du blocus qu'Israël impose tant dans la Bande de Gaza qu'en Cisjordanie et demande aux autorités belges d'œuvrer, par toutes les pressions et sanctions nécessaires, pour qu'Israël respecte le droit international.

Thierry JACQUES,  
Président.